

ACCUEIL DE LOISIRS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

REGLEMENT INTERIEUR (2012-2013)

Pour plus de sécurité des enfants
Pour un plus grand confort des parents
Pour une gestion efficace de l'équipe d'encadrement

LES INSCRIPTIONS :

Service Enfance Jeunesse
2 rue Antonin Lac
15 130 Lafeuillade-en-Vézie
04 71 47 65 18 ou 06 43 06 63 05

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de **3 à 16 ans** ayant constitué un **dossier administratif** (récupérable au bureau du service, dans les mairies du territoire ou téléchargeable sur www.paysdemontsalvy.fr), comprenant :

- 1 règlement intérieur (une partie à conserver par les familles et renvoyer la dernière feuille),
- 1 fiche sanitaire (par enfant et à renvoyer),
- 1 fiche de renseignements
- l'attestation de votre caisse concernant votre quotient familial (à récupérer et à renvoyer),

Ce dossier complété, il faut ensuite inscrire les enfants aux journées d'animations qu'ils souhaitent. Une fiche d'inscription vous est transmise par le biais des écoles avant chaque période de vacances, elle est également récupérable dans les mairies, ou à télécharger sur www.paysdemontsalvy.fr

Il faut la retourner ou la ramener au bureau Enfance-jeunesse.

Les enfants du territoire (habitants, scolarisés ou ceux dont les parents payent une taxe professionnelle ou foncière) peuvent s'inscrire une semaine avant les autres.

Les inscriptions du mercredi sont hebdomadaires.

En fonction de la fréquentation et pour un meilleur service, elles peuvent évoluer.

Afin d'établir les inscriptions définitives, divers critères sont employés : appartenance au territoire, tranche d'âge, assiduité au centre, règlement des factures à jour, niveau technique sur certaines activités, taille, ...etc.

Dans le cas où l'inscription de votre enfant n'est pas possible (dossier incomplet, nombre de places limité, ...), le directeur prend contact avec vous. Dans ce cas, une liste d'attente est mise en place.

Toute absence non excusée 48 heures à l'avance et non justifiée par un certificat médical sera dûe.

LE LIEU D'ACCUEIL ET LES PERIODES D'OUVERTURE :

L'accueil fonctionne les mercredis, les petites vacances scolaires (sauf Noël) et l'été. Les enfants sont accueillis au foyer de LAFEUILLADE (derrière l'école) pour les mercredis et les petites vacances et à l'école de Lacapelle del Fraisse pour l'été 2012.

LES MODES D'ACCUEIL:

Les familles disposent de plusieurs formules :

- Accueil à la ½ journée (goûter fourni par le centre)
- Accueil à la journée avec repas (goûter fourni par le centre)
- Sortie à la journée (pique-nique et goûter fournis par les familles)
- Mini séjour, Séjours de vacances, Camps

Les horaires sur la journée en vacances scolaires:

- Accueil des enfants de 8h à 9h30
- Animations de 9h30 à 11h30
- Récupération des enfants de 11h30 à 12h15 (ou repas)
- Accueil de 13h15 à 14h00
- Animation de 14h00 à 17h30
- Récupération des enfants de 17h30 à 18h30

Pour les sorties à la journée :

L'accueil du matin se fait de 8h à 9h et la récupération le soir de 18h à 18h30.

Prévoir un sac facilement transportable (sac à dos) et éviter les aliments craignant la chaleur (yaourt, chocolat, ...) pour les pique-niques sur ces sorties à la journée.

Les enfants de 3 et 4 ans ne sont pas prioritaires sur ces journées car elles sont incompatibles avec le rythme biologique de cette tranche d'âge.

LES MERCREDIS :

Les mercredis, accueil de **8h à 18h** au foyer de Lafeuillade en Vézic.

Possibilité d'accueil à la demi-journée et à la journée avec repas.

Inscription hebdomadaire auprès de Lionel au 06/43/06/63/05 ou au 04/71/47/65/18

Pour les 12 - 16 ans:

L'accueil se fait de trois façons :

- des sorties à la journée (prévoir le pique-nique)
- des journées "à thèmes", sur place (repas en commun au centre à LAFEUILLADE)
- des mini séjours, des séjours de vacances, ...

Le rendez-vous est fixé au centre à 9h et le retour vers 18h au même lieu.

Pas d'accueil au centre sur les mercredis, ni sur le planning des plus jeunes au centre (ou voir avec le directeur).

LES TARIFS :

	Quotients familiaux	½ journée	Journée avec repas	Sortie à la journée	Journée camps
QF 1	QF ≤ 281 €	2,50	5,00	6,00	12,00
QF 2	281 < QF ≤ 538	3,00	6,00	7,00	13,00
QF 3	538 < QF ≤ 627	3,50	7,00	9,00	14,00
QF 4	627 < QF ≤ 723	4,00	8,00	10,00	15,00
QF 5	723 < QF ≤ 872	4,50	9,00	11,00	16,50
QF 6	872 < QF ≤ 1046	5,50	10,50	12,00	18,00
QF 7	QF > 1046 €	6,50	12,50	14,00	20,00

Les enfants hors département sont obligatoirement positionnés sur le QF 7.

La Communauté de Communes établit une facture à la fin de chaque période de vacances scolaires.

Les mercredis sont facturés de vacances scolaires à vacances scolaires.

La facture doit être réglée à l'ordre du Trésor Public.

MESURES REGLEMENTAIRES ET SECURITAIRES :

Dans leur intérêt, les parents souscrivent un *contrat d'assurance "individuelle accident"*, couvrant les dommages qu'une personne peut subir sans qu'il y ait lieu de rechercher la responsabilité d'une autre personne (enfant victime de sa propre maladresse par exemple avec une absence de tiers).

L'équipe d'animation est responsable de l'enfant à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'a « physiquement » confié à une animatrice.

La transition se fait dans le hall d'accueil du centre et non à la sortie de la voiture (par exemple).

Le directeur du centre se réserve le droit d'annuler ou de reporter des activités si les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour le bon déroulement de celles-ci (météo, matériel, encadrement ou autre).

Les parents qui désirent, pour des raisons exceptionnelles, récupérer leur(s) enfant(s) avant la fin des activités, doivent obligatoirement signer une décharge autorisant cette sortie.

Les enfants peuvent quitter le centre seul, uniquement si leur dossier contient une autorisation parentale donnant l'accord et précisant le jour et l'heure du départ du centre.

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur (argent, bijoux, jeux, ...etc.) à l'accueil de loisirs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Tous objets dangereux sont interdits dans les locaux et seront confisqués.

Toute dégradation volontaire du matériel utilisé ou des locaux sera facturée aux parents et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant.

Le directeur pourra exclure temporairement ou définitivement un enfant dont le comportement serait contraire au projet pédagogique et qui perturberait le bon déroulement des activités.

LES REPAS:

Les repas de midi sont pris au réfectoire de l'école, préparés par un traiteur et livrés sur place.

Ils sont composés d'une entrée, d'un plat principal avec légumes et d'un dessert.

Les menus sont affichés hebdomadairement au centre.

L'ENCADREMENT:

L'équipe d'animation se compose d'animateurs qualifiés ou stagiaires, d'un directeur et répond aux réglementations en vigueur.

Un personnel sans qualification peut également venir compléter le dispositif d'accueil.

Des professionnels (BE par exemple) de certaines activités peuvent intervenir avec les groupes d'enfants.

Un personnel de service aidera à la mise en place, au nettoyage du réfectoire et de la salle municipale.

INFORMATIONS DIVERSES:

Les tenues des enfants doivent être adaptées aux activités (prévoir des affaires de rechange).
Des vêtements ne craignant pas la peinture, la colle, les ronces (...) sont parfaits.

Les projets éducatif et pédagogique sont à votre disposition au bureau ou au centre.

Un questionnaire d'évaluation de notre service est à votre disposition, n'hésitez pas à le demander et à formuler vos remarques (positives et négatives), afin d'en améliorer le fonctionnement, et par conséquent, l'accueil de vos enfants.

Pour tout renseignement complémentaire :

LIONEL
06 43 06 63 05

FEUILLE A REMETTRE AU DIRECTEUR

AVEC LE DOSSIER ADMINISTRATIF :

Je soussigné(e)

.....,

responsable légal de(s) l'enfant(s) :

-
-
-

déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur (horaires, modalités d'inscription, de paiement, information sur l'acquisition d'une assurance individuelle accident, ...) de l'accueil de loisirs.

J'autorise le directeur ou le responsable du groupe :

- A prendre toutes les mesures nécessaires en cas de problèmes (hospitalisation, autre),
- A prendre des photos de mon (mes) enfant(s) dans le cadre des activités et pour la presse,
- A transporter mon (mes) enfant(s) pour les besoins des activités du centre par des moyens de transports collectifs (bus),
- A intégrer mon (mes) enfants dans les différentes activités proposées,
- A laisser partir mon enfant seul du centre (uniquement pour les 11-16 ans).

Lu et approuvé,

Fait à

Le

Signature du représentant légal